

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 17 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Catherine CANDELIER, M. Lui JAFF, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Pascale PARPEX, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54 GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

14 DEC. 2023

1/3

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20231130-2023-085-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 novembre 2023

DÉLIBÉRATION : Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes

N°2023/085

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu ses délibérations n°2020/029, n°2020/038, n°2020/040 et n°2020/048 du 3 juin 2020, n°2021/072 du 30 septembre 2021 et n°2022/065 du 29 septembre 2022 relatives à la désignation de représentant du conseil municipal au sein de différentes instances,

Vu la démission présentée par Madame Lucile GASBER-AAD de son poste de Conseillère Municipale,

Considérant que Monsieur Pascal GIAFFERI ne siègera plus au conseil d'administration de l'association "DYNAMIC SEVRES",

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret.

Est élu au sein de la commission des finances, de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, des loisirs et de l'administration :

– **M. Frédéric PUZIN**

ARTICLE 2.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret.

Est désigné pour représenter la Ville de Sèvres au conseil d'administration de l'association "Maison de la Famille" :

– **M. Frédéric PUZIN**

ARTICLE 3.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret.

Est désigné(e) pour représenter la Ville de Sèvres au conseil d'administration de l'association "DYNAMIC SEVRES" :

– M. Loïc LASSAGNE

ARTICLE 4.

Sont désignés pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- M. Vincent DECOUX
- Mme Emilie BOZIO-MADE
- Mme Pascale PARPEX
- M. Jean-Christophe SCIBERRAS
- Mme Louise BOMPAIRE
- Mme Marie SANCHO
- M. Frédéric PUZIN
- M. Denis MORON



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Thierno-B NDIAYE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :